

DES TENDANCES SOCIALISTES

IMPUTÉES

AU GOUVERNEMENT.

—
LETTRE A M. BUY,

EN RÉPONSE A SES DEUX ARTICLES SUR CE SUJET.

MONSIEUR,

En France, le régime républicain menace la Liberté plus que l'Autorité. Les esprits imprévoyants, les caractères peureux ont pu craindre que les orages qui ont suivi la Révolution et qui étaient, en grande partie, la conséquence des fautes de la monarchie, que ces tumultes de la rue et des intelligences ne se perpétuassent en une interminable anarchie. Peut-être le craindront-ils quelque temps encore, car nous ne sommes pas sortis définitivement de la région de la guerre; et les partis *conservateurs*, devenant *révolutionnaires* à leur tour, nous menacent de poser de nouveau cette question de la Souveraineté, qui est la question révolutionnaire par excellence, et surtout une question de force matérielle.

Mais votre ferme et judicieux regard devait aller au-delà de ces accidents plus ou moins prolongés.

Vous avez clairement aperçu que toutes les traditions du parti républicain, en France, sont tyranniques : — soit celles que la première génération révolutionnaire avait reçues de la République antique, arrangée par Tite-Live, traduite par Rollin, enseignée par les Jésuites comme par l'Université, à Robespierre et à Saint-Just, comme à Vol-

taire ; — soit celles que la nouvelle génération a reçues du Comité de salut public, commenté par MM. Thiers, Mignet, Nodier, Buchez et Roux, Laponneraye, etc., aidés encore par la préparation générale de l'éducation universitaire.

Vous avez remarqué que cette disposition des classes lettrées trouvait, dans les autres régions de la population, des tendances analogues, produites par l'action constante et partout présente de la centralisation administrative.

Quand vous avez vu le *Socialisme* venir ajouter sa force, si vague et si mal définie qu'elle soit, à cet ensemble d'instincts tyranniques, vous avez éprouvé une légitime appréhension. Vous vous êtes dit, sans doute, que la tyrannie de la majorité constatée étant la plus dure et la plus impitoyable de toutes, il était urgent d'avertir les esprits élevés en leur faisant observer combien les régimes précédents nous ont déjà rapprochés, dans la pratique administrative, de la pure théorie socialiste, l'absorption de l'individu dans l'unité abstraite de l'État, l'oppression permanente des minorités par la majorité.

Vous avez, pour cela, repris et développé, avec plus de logique et de clarté, une thèse posée par M. Bastiat, dans un petit livre adressé à M. Thiers : *Socialisme et Protectionisme*.

Je partage depuis longtemps, vous le savez, Monsieur, votre pensée sur les dangers de la tyrannie républicaine en France. Ici même, à Lyon, bien longtemps avant l'avènement de la République, mais quand ses partisans pouvaient la croire proche, j'ai combattu avec énergie les tendances du parti auquel j'appartenais nominalement. Alors, comme plus tard, comme toujours, j'ai vu dans ces instincts despotiques, trop clairement devinés par la conscience publique, le principal obstacle à l'établissement de la République ; le principal danger de son règne, une fois qu'elle serait établie.

C'était si bien là le sentiment profond, le vice secret, le crime prémédité du parti républicain que mon opposition sur ce seul point ; — la divulgation de cette seule vérité a été sans cesse la cause réelle, la cause unique des haines que j'ai provoquées dans le sein de ce parti ; haines toujours persistantes et dont je rencontre encore à chaque instant les témoignages obstinés.

Mais, Monsieur, le terrain économique était-il celui qui se prêtait le mieux à la démonstration de votre thèse ? — Y êtes-vous même dans la vérité ? — Ne préparez-vous point des positions trop avantageuses, je ne dis pas au socialisme, mais à la tyrannie soit des classes lettrées, si elles reprennent leur domination naturelle sur le suffrage universel ; — soit aux classes illettrées, si le socialisme parvient à s'emparer, d'une façon durable, de leur conscience électorale ?

Comme vous n'imaginerez pas un gouvernement sans impôt ; comme l'État a, de droit naturel, la main dans la poche de tout le monde, vous ne pouvez pas poser une question de principe sur le terrain économique. — C'est une question de plus ou de moins. — L'État prendra trop ou trop peu d'argent ; — il le prendra plus ou moins judicieusement, ici ou là ; — il l'emploiera plus ou moins utilement : — ce sont là des discussions de fait et de détail, non de principe.

Par exemple, un gouvernement qui prétend prohiber la libre discussion de son propre principe d'autorité (suivant la théorie de M. Thiers), ce gouvernement commet un crime contre les minorités, et surtout contre la nation qui a intérêt à connaître la vérité par la discussion. Il n'y a pas ici de plus ou de moins : c'est un dogme et un dogme absolu sous la souveraineté populaire.

Mais que l'État établisse un impôt sur le revenu ; — qu'il l'établisse dans telles ou telles quotités ; sur tels ou tels chiffres proportionnels ou même progressifs : vous pouvez trouver l'impôt mauvais, mal conçu, mal réparti ; — et plus tard, mal dépensé ; — vous pouvez démontrer tout cela, et vous ne pourrez pas dire qu'un droit inviolable ait été violé ; qu'une tyrannie ait été exercée ; que la majorité ait abusé de son pouvoir.

Cette distinction vous paraît-elle trop métaphysique ? — Voulez-vous que je la démontre par la raison pratique ?

Admettons qu'il ait été commis quelque grande iniquité dans le domaine économique ; dans la répartition ou l'emploi de l'impôt. Si cette iniquité est jugée telle par la conscience générale, j'affirme qu'elle ne durera pas, qu'elle sera promptement rétractée par le législateur, si les droits inviolables des minorités ont été respectés ; si la liberté de

la presse, la liberté d'association, la liberté électorale, la liberté de la tribune sont restées entières.

Et vous ne le nierez pas ; et personne ne le niera. — Pour le nier, il faudrait supposer ou que l'opinion ne croit pas à l'iniquité prétendue : ce qui contredit l'hypothèse ; — ou qu'elle ne sait pas exécuter ses propres volontés, ce qui n'est pas admissible sous le suffrage universel.

Ce sont donc ces libertés qu'il faut protéger avant tout, par dessus tout : car elles sont la garantie de tout.

C'est pour assurer l'exercice de ces libertés à tous, majorité et minorités, que l'État est, suivant votre expression, *magistrat*, magistrat de police suprême.

Mais quant au domaine économique, comment l'en exclueriez-vous ? Comment feriez-vous pour que son droit incontestable de répartir, de percevoir et de dépenser l'impôt n'influât pas sur la richesse publique ? Pour qu'il n'en résultât pas, au profit ou au détriment de quelques éléments un accroissement ou une diminution de force reproductive ?

Évidemment, l'État en usant de ce droit, en remplissant ce devoir, n'est nullement *socialiste* dans le sens mauvais du mot. Il fait purement et simplement son métier de gouvernement.

A force de crier contre le *socialisme*, nous arriverions à nier le gouvernement même.

Ne tombons pas dans ces abus de mots. Le gouvernement de la majorité a le droit, le droit illimité de régir tous les intérêts, pourvu qu'il respecte les libertés naturelles, qui sont les organes de la vitalité sociale, encore plus que la garantie de l'individu. Pourvu qu'il laisse ces libertés produire librement la pensée nationale ; — quoi qu'il fasse après discussion, il ne fera rien d'illégitime ; il ne fera même, soyez en sûr, rien d'inique ni de nuisible.

Toutes les règles arbitraires que vous pourriez imposer à sa gestion, seraient autant de causes de trouble, d'agitation, de conflit. C'est là que je place, moi, la doctrine du *laissez faire*, et non pas où vous la mettez : dans le petit carré réservé de l'économie politique.

Le *socialisme* du gouvernement n'aura rien de redoutable, s'il res-

pecte la conscience et l'intelligence nationale dans la liberté de leur expression, dans la réalisation de leurs volontés. Le *socialisme* des partis sera un élément de progrès et non de désordre, dès qu'ils auront renoncé solennellement et pour toujours à l'emploi de la force. Qu'ils proposent, qu'ils discutent et que la nation juge. A qui donc cela fera-t-il peur ?

Ce ne sont pas les doctrines des socialistes qui ont effrayé la nation : ce sont leurs conspirations, leurs instincts de violence, leur prétention de détruire la hiérarchie politique des influences, qu'ils disent faussée par l'empire de la richesse, et de la détruire par des secousses matérielles. Si le complot n'avait pas paru être sous leurs prédications, personne ne s'en serait inquiété. Que le gouvernement soit assez loyal pour être fort, pour réunir autour de lui le concours de tous les esprits droits, tous les intérêts légitimes ; qu'il se montre, par là, prêt à écraser toute tentative contre la paix publique, et le *socialisme* ne sera plus qu'une étude utile et peut-être féconde. Utile même quand elle ne serait pas féconde ; quand elle ne servirait qu'à montrer le vide de certains mots ; la niaiserie de certaines prétentions.

« Mais, direz-vous, ce que je repousse, ce n'est pas l'exercice de cette fonction nécessaire de l'État, la répartition et l'emploi de l'impôt. — Ce que je condamne, c'est la prétention d'usurper le rôle de la Providence, en changeant les conditions naturelles de ce combat qui est la vie économique des peuples ; c'est de prendre l'argent des uns pour venir au secours des autres. »

Ah ! Monsieur, vous ne voyez pas que votre raisonnement conduit à démolir les hospices, les salles d'asiles, les écoles gratuites pour le pauvre ! Vous ne voyez pas que, pour échapper au matérialisme des socialistes, vous allez constituer la société la plus inhumaine, la plus cruelle qui ait jamais été conçue !

Et pourquoi donc l'État, résumé et personnification des idées et des sentiments de tous les citoyens, serait-il dénué de cette sympathie secourable qui pousse le fort à aider le faible ?

Pourquoi serions-nous, comme gouvernants, condamnés à étouffer cette angoisse de la pitié qui, comme hommes, nous pousse au sacrifice ?

Les républicains ont fait longtemps à la cause du droit un mal immense par la prédication d'une impossible vertu, empruntée aux romans historiques de l'antiquité. En supposant, comme mobile nécessaire de toute action humaine, un dévouement qui n'est qu'une vertu d'exception, ils se sont condamnés à une hypocrisie, à laquelle les échecs de leur première expérience a infligé de cruels châtements.

Irons-nous maintenant à l'excès opposé? Refuserons-nous à l'État une âme, une âme humaine? je dis plus, une âme chrétienne?

Et ne croyez pas que je cherche à échapper à votre logique par un subterfuge sentimental! — Non! je le dis hautement: dans le cœur intelligent de l'homme d'État, la misère qui éveille les plus larges et les plus profondes sympathies, c'est la misère morale; c'est l'infirmité des intelligences; — c'est l'inégalité des âmes.

Tout homme public aujourd'hui pour qui ce sentiment n'est pas le premier de tous; — qui ne se donne pas, avant tout, la tâche de le satisfaire dans la limite du possible, est en état de révolte ou d'intrigue contre l'esprit universel, contre la tendance capitale de notre époque.

Ou c'est une intelligence bornée que la camaraderie et les mutuelles bassesses des partis ont poussé au premier rang; ou c'est une intelligence vendue à des intérêts qu'elle sait iniques.

Prendre le capital produit par les uns pour le donner à d'autres qui ne sauront pas plus le conserver et le faire fructifier qu'ils n'ont su le créer; voilà l'absurdité socialiste ou communiste; voilà la niaiserie économique que personne, que je sache, n'a osé produire, sauf sous l'enveloppe entortillée de la gratuité du crédit.

Mais mettre la force collective de la société, c'est-à-dire de l'État à la portée des faibles pour leur donner la faculté de produire; mais rendre capables les incapables; mais créer indirectement de nouvelles richesses en créant dans les classes impuissantes la puissance de création: — c'est un socialisme que je professe tout haut; et je suis convaincu que la société présente n'a pas un plus invincible instinct au fond de sa conscience.

Ce n'est pas vous, Monsieur, qui nierez la puissance créatrice de cet accroissement de l'intelligence. *Savoir c'est pouvoir*, en éco-

nomie comme ailleurs. Si l'éducation publique est encore telle que cet axiôme soit aujourd'hui contestable, qu'en faut-il conclure? Uniquement ceci : l'éducation publique est mauvaise. Elle n'est pas en rapport avec les nécessités du temps. Elle est à changer de fond en comble.

Et qui en doute ?

Je crois vous entendre, Monsieur, réclamer pour vous-même ce socialisme. Je crois être sûr que vous l'acceptez comme moi ; que vous ne niez pas plus que moi ce rôle de générosité providentielle que l'État ne saurait pas plus repousser que l'individu.

Mais que devient alors votre respectueuse abstention devant l'inviolabilité de la loi de concurrence ? Pourquoi enlèveriez-vous à l'État dans le domaine purement économique ce que vous ne pouvez lui refuser quand il s'agit d'enseignement public, d'éducation professionnelle, de toute autre institution de secours matériel, ou moral, ou intellectuel ? Est-ce que ces institutions du crédit public, de l'assistance publique ne sont ou ne seront pas fondées et soutenues au profit des uns avec l'argent des autres ?

Votre thèse va donc se resserrer forcément dans les questions de douane, où intervient un tiers, le consommateur ou le producteur étranger.

C'est là, en effet, que vous puisez tous vos exemples. C'est là que vous produisez la comparaison, (qui faisait déjà le fond de l'écrit de M. Bastiat), entre le *droit au travail* réclamé par les ouvriers et le *droit à la protection* accordé, dites-vous, aux chefs d'industrie.

C'est la thèse du *libre-échange* ; et, si peu neuve qu'elle soit, elle vaut d'être de nouveau et rapidement examinée. — Le hasard d'une secousse ministérielle, le vent d'un paradoxe, soufflant sur une élection générale, tout autre accident, au milieu d'éléments si peu connus et si instables, pourrait faire triompher, pour un jour, cette doctrine de fausse liberté, et la République serait, à mes yeux, perdue, le jour où elle ajouterait, de propos délibéré, à toutes les difficultés qui em-

barrassent son avenir , cette cause d'incalculables catastrophes.

Ecartons d'abord de la discussion les excès du système protecteur, produits par la vénalité électorale et les coalitions parlementaires des régimes précédents. — Ces combinaisons des cupidités individuelles, armées du pouvoir législatif, ne tiennent nullement au fond et à l'ensemble de la question. Nous cherchons ce qui importe aux intérêts généraux : non le succès des spéculations individuelles ou collectives.

Malheureusement pour la clarté du débat, ce sont presque uniquement ces excès sortis d'une vicieuse organisation politique, que les *Libre-Echangistes* invoquent pour démontrer leur thèse.

Ainsi, vous-même, Monsieur, vous citez en première ligne la législation compliquée qui régit l'introduction des houilles étrangères.

Je n'ai rien à répondre là-dessus, sinon qu'à tous les points de vue l'entrée des houilles devrait être libre.

Quand la pauvreté de nos bassins est trop prouvée ; — quand leur épuisement possible, et même probable, nous menace, dans l'avenir, d'une crise industrielle immense ; — quand le renchérissement considérable du charbon de terre est, du moins, un fait certain et prochain ; — quand il n'est douteux pour personne que ce renchérissement va changer les conditions vitales de toutes nos grandes industries, quelques années à peine après qu'elles seront sorties de leur atonie actuelle, prohiber ou même limiter l'introduction du combustible étranger est une véritable folie.

Et une folie qui ne donne qu'un très-petit bénéfice actuel à ceux au profit desquels elle est commise ; — qui n'agit que sur les très-petites quantités transportées loin des bassins ; — qui, par conséquent, n'est pour rien, ou pour presque rien, dans la quantité du travail minier *français* , tandis qu'il paralyse et tue dans leur germe les travaux considérables que la houille à bon marché ferait naître sur le littoral et sur la frontière belge et prussienne.

La toute-puissance politique de quelques possesseurs de houillères, au nord et au midi, a seule pu faire établir et maintenir une pareille énormité. — Je ne me charge pas de la légitimer ; et, toutes les fois qu'il s'agira de faits analogues, comme, par exemple, de la législation

sur le bétail étranger, je vous les abandonnerai, sans accepter aucunement pour cela la doctrine du *Libre-Echange*.

La doctrine du *Libre-Echange*, c'est que les faits industriels, livrés à eux-mêmes, ont une puissance providentielle suffisante pour s'harmoniser entre eux ; — c'est que la concurrence, si aveugle qu'elle paraisse, a une clairvoyance instinctive pour éviter les excès ; — c'est que l'Etat est impuissant à prévenir ces excès ; — c'est, enfin, qu'il n'a pas le *droit* de les prévenir, et qu'il ne peut aller au secours des uns, sans sacrifier injustement l'intérêt des autres.

Examinons d'abord cet argument de droit. Nous serons plus libres ensuite dans la discussion des faits.

Me croyez-vous bien effrayé, Monsieur, par l'assimilation que vous et M. Bastiat faites, avec une certaine affectation, du *droit au travail*, réclamé par le Socialisme, et de la *protection* douanière accordée à l'industrie nationale ?

Si le *droit au travail* était réalisable dans les termes où on l'a posé, pensez-vous que je refusasse de l'accepter ? Le refuseriez-vous vous-même ? Et qui le refuserait ?

Certes, la société ne serait ni républicaine ni chrétienne, si elle niait, je ne dis pas le droit, mais le devoir, le devoir rigoureux qu'elle a désormais, d'empêcher qu'un seul homme meure de faim ; — qu'un seul homme ait faim ; — qu'un seul homme cherche du travail, et n'en trouve pas, et souffre.

Pourquoi donc l'Etat donnerait-il à sa légitime action les limites arbitraires d'un droit fictif ? — S'il pouvait réaliser le *droit au travail*, s'il le pouvait sans encourager la paresse, l'inconduite, l'insouciance, la dissolution de l'esprit de famille dans le peuple ; s'il le pouvait sans diminuer immensément les forces productrices du pays, et, par conséquent, sans préparer pour l'avenir des misères bien autrement cruelles et générales que celles qu'il aurait vainement tenté de guérir ; — oui, il devrait le faire ; et, j'ajoute, il devra le faire le jour où les moyens pratiques auront été trouvés d'atteindre le bien sans produire tant de maux.

Mais ce que l'État ne peut pas faire encore pour la réalisation de cette vague généralité, *le droit au travail*, s'il le peut, en partie, par la protection intelligemment et populairement calculée qu'il accorde au travail industriel et agricole, pourquoi ne le ferait-il pas ?

Si l'intérêt général s'en trouve bien, quel droit pourra se dire violé ? Encore une fois, il n'y a pas de *droit absolu* en matière fiscale.

Vous ne pouvez pas plus crier à l'iniquité sociale, parce qu'on aura protégé une industrie qui n'est pas la vôtre, que parce qu'on aura fait un chemin de fer ailleurs que devant votre porte. Est-ce que les montagnards des Alpes ou des Pyrénées ont le droit de s'insurger parce qu'on aura fait, avec l'impôt, qu'ils paient aussi, des canaux et des chemins de fer partout ailleurs que chez eux ? Où irait-on avec un pareil système ? Chaque département voudrait avoir sa part dans *toutes* les dépenses, chaque canton, chaque commune, chaque contribuable ; — ou plutôt, chacun demanderait à ne pas payer l'impôt, et à garder son argent. — Ce serait tout simplement la dissolution de l'État et de la société. Chacun s'administrerait, se garderait, se ferait juger à sa guise. Ce serait le beau idéal de la liberté et du *laissez-faire*.

Reconnaissons donc que nul droit n'est violé parce que l'État aura jugé utile à l'intérêt général, de protéger telle ou telle branche de l'industrie contre la concurrence étrangère.

Mais cette protection est-elle, peut-elle jamais être utile à l'intérêt général ?

Vous dites *non* ; — je dis *oui*.

Voyons nos preuves.

La première que je produise c'est l'expérience. Vous conviendrez qu'elle a sa valeur.

L'Angleterre arrive peu à peu à la pratique du libre-échange. Mais comment ses principales industries, les fers, la navigation, les houillères mêmes, se sont-elles développées, ont-elles pris une supériorité telle, qu'elles peuvent à présent braver toute concurrence ? — Par une protection énergique et continuée pendant des siècles. L'Angleterre adopte donc le libre-échange 1^o quand elle n'a plus rien à craindre des industries rivales ; 2^o quand elle voit les autres nations s'organiser

en unions douanières, se protéger de plus en plus. Elle fait une tentative hardie pour engager ces nations à entrer dans le système qu'elle peut, aujourd'hui, prêcher sans danger. — Elle confesse donc la puissance féconde de la protection, et par l'expérience de sa propre industrie et par sa tactique envers les industries des nations rivales.

Faites-lui donc beau jeu ; secondez sa politique ; propagez les maximes de son école. Ouvrez vos frontières à ses fers, à ses cotons. Elle est en mesure de ne rien craindre des vôtres. Elle sait que si la France a la bonhomie de donner le signal de cette adhésion à son système d'aujourd'hui, d'autres États ne tarderont pas à suivre son initiative, et d'imitation en imitation les marchés du monde lui seront bientôt rouverts. — Ne vous étonnez donc pas de son insistance à vous convertir ; des missionnaires éloquents qu'elle vous envoie avec prédilection. — Voyez et comprenez.

Les *libre-échangistes* ne peuvent guères nier que, si la France laisse entrer aujourd'hui les fers anglais, par exemple, ses établissements métallurgiques sont à jamais ruinés. Ils savent parfaitement que, depuis 30 ans, nos forges sont en continuelle transformation ; — qu'il leur a fallu passer de la production par le charbon de bois à la production par la houille ; — ils savent qu'elles ont dû se rapprocher des gîtes de la houille et du minerai, et des voies de communication ; — ils savent que tant que nos grandes voies de communication ne seront pas complètes, notre industrie métallurgique sera dans une infériorité inévitable ; — ils savent que les bénéfices qu'elle aurait pu réaliser depuis trente ans ont été presque totalement appliqués à la transformation, à l'agrandissement, au perfectionnement des établissements eux-mêmes ; — ils savent que les surprendre au milieu de ce travail, que les arrêter dans leur développement, que les livrer, en l'état où ils sont, à la concurrence d'une rivale fortifiée par des siècles de protection, c'est tuer irrémisiblement l'industrie métallurgique en France.

Qu'importe ! La théorie anglaise a parlé ; meurent les forges, meurent les manufactures de coton !

« Si nous ne fabriquons pas du fer ou des cotonnades, nous ferons
« autre chose, » disent-ils.

Et que ferons-nous ? Il n'est pas jusqu'à notre agriculture céréale que vous ne proposiez de livrer aux capricieuses importations de la Russie et de la Pologne !

Dites donc, enfin, à qu'elle industrie spéciale vous nous destinez ? Vous ne nous croyez propres ni à l'agriculture, ni à l'industrie : qu'offrirons-nous donc aux étrangers pour les denrées et les marchandises que nous leur demanderons ? Nous aurons d'autant moins à leur offrir que nous aurons plus à leur demander. Comment donc arrangez-vous l'avenir de notre marché ? où sera le fameux et naturel *équilibre entre l'offre et la demande* ?

Pour moi, Monsieur, j'ose croire que je ne fais point injure à la Providence en supposant qu'elle a condamné les familles nationales à prendre quelque souci de leur propre existence ; à se donner dans le monde un rôle, une vocation, une utilité. Je vois que dans les familles on ne pense pas faire une folie en prenant quelque chose sur le revenu ou même sur le patrimoine pour faire de ce fils un médecin ; — de celui-là, un avocat ; — de cet autre un ingénieur. On consent à payer les frais de leur éducation, et on n'attend pas d'eux qu'ils rapportent à la masse commune avant de s'être mis en mesure de lutter contre les rivaux qu'ils rencontreront dans la carrière.

De même, une nation doit examiner quelles sont les industries qu'elle peut cultiver. Et celles-là, il faut qu'elle fasse tous les sacrifices nécessaires pour y devenir habile, supérieure même si elle peut.

Mais quand elle ne serait, dans l'une ou dans plusieurs, que d'une habileté secondaire, encore ne devrait-elle pas renoncer à s'y livrer. La supériorité seule, à la vérité, lui permettrait d'aspirer aux débouchés extérieurs, de dominer sur les marchés étrangers. — Mais les consommateurs externes ne sont pas tout pour un peuple : il est toujours lui-même (et surtout un peuple comme le nôtre) son consommateur le plus certain et le plus considérable. — En un mot, parcequ'il y aura dans le monde un médecin tel que Bichat, un mathématicien comme Laplace ou Monge, un avocat comme Berryer ou Sauzet, nulle famille ne croira devoir renoncer à faire de son fils un avocat, un mathématicien, un médecin.

Seulement, elle serait absurde, si elle voulait faire un musicien de

son fils sourd ; — un peintre de son fils aveugle. Et une nation commettrait une folie de même ordre, si elle s'obstinait à cultiver une industrie à laquelle ne se prêteraient ni son climat, ni son sol, ni ses facultés naturelles.

Laquelle de nos industries protégées est dans ce cas ? Et je dis laquelle de celles contre qui les *libres échangistes* ont le plus crié ?

Ils ont crié contre la prohibition des machines étrangères : et, grâce à cette prohibition, les constructeurs français sont arrivés au premier rang, et pour la perfection, et pour le bon marché.

Ils ont crié contre la protection accordée aux fers et, depuis dix ans, seulement, nos établissements métallurgiques ont fait d'immenses progrès ; ils sont près de tenir tête à la Belgique et ne tarderont pas à braver l'Angleterre.

Ils ont crié contre les faveurs faites aux cotonnades : et, de saison en saison, Rouen, Lille et Roubaix réalisent des progrès nouveaux, s'approchent des prix anglais et dépassent l'élégance anglaise.

Tout cela serait-il arrivé, si on s'en fût fié à la Providence pour protéger nos industries nationales ?

Mais, Monsieur, je suppose bien gratuitement que nous aurons affaire à la Providence en personne et directement, c'est-à-dire à la nature des choses agissant librement, à la concurrence industrielle luttant sans barrières, de nation à nation !

Quoi ! L'Allemagne concentre tous ses efforts politiques pour réaliser une coalition douanière qui arrête nos produits à sa frontière ; et elle va en faire autant, par l'Autriche, en Italie ! — Quoi, il n'est pas un État de l'Amérique qui ne modifie ses tarifs de semestre en semestre, ou pour limiter nos importations, ou pour accroître ses revenus ! — Quoi ! l'Angleterre elle-même, la patrie du libre échange, se refuse à admettre celle de nos productions qui nous embarrasse le plus et celle dont elle semble avoir le plus grand besoin, nos vins, — et vous proposeriez de nous livrer sans défense à ces ennemis embusqués au-delà de toutes nos frontières.

Certes ! le marché universel serait entièrement libre pour tous,

que je dirais encore qu'il est sage de protéger celles de nos industries qui ne sont pas arrivées à leur virilité. L'enfant est libre de vivre aussi : cependant, vous en prenez soin et vous savez qu'il ne vivrait pas sans cela.

Mais le marché n'est pas libre, tout le monde reste armé contre nous, et vous voudriez vous offrir désarmé aux coups de tout le monde ! Vous voudriez vous obliger à recevoir les produits de toutes les nations, sans pouvoir en obliger aucune à admettre les vôtres ! Vous ne garderiez pas même les moyens de négocier une liberté réciproque !

En vérité, cela dépasse mon intelligence. Je vois que toutes les nations, protégeant leurs industries, refusant nos produits et nous envoyant les leurs, vous nous destinez au doux métier de vivre de nos rentes. Mais où est le capital sur lequel se fondera cette commode existence ?

Une nation, un jour, crut le posséder ce capital de la paresse. Elle crut qu'elle pouvait, au moyen de l'or du Mexique, acheter sans vendre ; consommer sans produire. — Voyez ce que l'Espagne est devenue !

A la vérité, vous insinuez, Monsieur, que la protection n'est utile qu'au détenteur du capital, au propriétaire de la rente, et nullement au travailleur.

Mais vous vous dispensez de prouver ce singulier théorème. Je vous demande, en effet, si l'ouvrier de nos usines ne perdra pas aussi quelque chose, lorsque, nos forges étant tombées par la concurrence du fer anglais, il aura été congédié ?

Ne mêlons pas deux questions fort distinctes et toutes deux fort difficiles. C'est bien assez d'avoir à les résoudre séparément. — Le capital prélève une part sur les produits ; le travail en prélève une autre. — Est-elle trop forte pour l'un, trop faible pour l'autre ? c'est une question. — Mais, de quelque façon que vous la tranchiez, je vous défie même de la poser, s'il n'y a pas un produit à partager. — Et c'est ce qui arriverait par l'application de la doctrine du *Libre-Echange*.

Laissons là, Monsieur, toutes ces exagérations systématiques. Ne

fatiguons pas de querelles de mots un gouvernement déjà surchargé de sa lourde tâche. Si c'est du *socialisme* que de vivifier, par une attentive et ferme administration des intérêts généraux, toutes les branches de l'industrie nationale, permettons au gouvernement de faire du socialisme.

Surveillons-le, afin qu'à l'intérêt général, si nettement représenté par le suffrage universel, il ne substitue pas, un jour ou l'autre, un intérêt de dynastie ou de classe qui fausserait la loi fiscale comme toutes les autres ; — gardons inviolables ces libertés du vote, de la tribune, de la presse, de l'association, qui suffisent pour prévenir ou réformer promptement les iniquités fiscales, comme toutes les autres ; — ne permettons pas, non plus, aux intrigues des partis de pervertir le suffrage universel ; — prenons garde, surtout, qu'on n'ameute pas, par des banalités calomnieuses, les campagnes contre les villes ; l'agriculture contre l'industrie ; le paysan contre tout gouvernement ; le contribuable contre le fisc ; la barbarie contre la civilisation.

Là sont les principaux périls de la République. En dehors de ceux-là, je ne vois guère que le danger qui résulterait d'une confiance imprudente au *laissez faire* fataliste de l'économie politique. Le *laissez faire* amènerait une prompte et violente guerre entre des classes que les régimes précédents ont fait ennemies, et dont l'une vient seulement de saisir l'arme du suffrage universel. Si le gouvernement a des moyens de rapprochement, de réconciliation, de transaction, de fusion, ne les lui enlevez pas. Smith n'a pas prévu les cruelles extrémités en présence desquelles nous nous trouvons ; et, comme il était homme honnête et judicieux, s'il eût entendu le canon de Juin 1848, j'espère qu'il aurait fait une rature à sa théorie.

ANSELME PETETIN.